

COMITE SYNDICAL DU 12 JUIN 2024

Compte rendu des délibérations

Le 12 Juin 2024 à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Territoire d'Énergie Flandre, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes - Rue de la Mairie à OXELAERE, sous la présidence de M. Michel DECOOL, président du TE Flandre.

Date de la convocation : 05/06/2024

Nombre de Communes adhérentes : 98

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance : 196

PRESENTS : 99 délégués

M. Didier GUENANTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Michel PICOTIN	Délégué titulaire	ARNEKE
M. Arnaud DEVILLEZ	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Emmanuel FURLAN	Délégué titulaire	BAILLEUL
M. Cédric NEUVILLE	Délégué titulaire	BAMBECQUE
M. Christophe CARRETTE	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François VILLAIN	Délégué titulaire	BAVINCHOVE
M. Jean-François COLAU	Délégué titulaire	BERGUES
M. Didier CLEENEWERCK	Délégué titulaire	BERTHEN
Mme Claudine DELASSUS	Déléguée titulaire	BISSEZEELE
M. Patrick MORDACQ	Délégué titulaire	BLARINGHEM
M. Régis DUQUENOY	Délégué suppléant	BLARINGHEM
M. Laurent DENIS	Délégué titulaire	BOESEGHEM
M. Michel DIACRE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
M. Laurent VANPOUILLE	Délégué titulaire	BOLLEZEELE
Mme Bernadette POPELIER	Déléguée titulaire	BORRE
Mme Anne-Sophie BAUDCHON	Déléguée titulaire	BROUCKERQUE
M. Michel DOLLEZ	Délégué suppléant	BROUCKERQUE
M. Vincent PAUWELS	Délégué titulaire	BROXEELE
M. Jean STERCKEMAN	Délégué titulaire	BROXEELE
Mme Margareth LETURGEZ-WADOUX	Déléguée titulaire	BUYSSCHEURE
M. Olivier LOEWENGUTH	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Jean-Luc SCHRICKE	Délégué titulaire	CAESTRE
M. Michel DECOOL	Délégué titulaire	CAPPELLEBROUCK
Mme Bernadette BROUCKE	Déléguée titulaire	CAPPELLEBROUCK
M. Frédéric PENET	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Frédéric PATERNOSTER	Délégué titulaire	DRINCHAM
M. Pascal DEQUIDT	Délégué titulaire	EECKE
M. Henri RAMAUT	Délégué titulaire	EECKE
Mme Murielle FERYN	Déléguée titulaire	ERINGHEM
M. Paul JANSSEN	Délégué titulaire	ERINGHEM
M. Jean-Michel DEGRAND	Délégué titulaire	ESQUELBECCQ
M. Philippe MASQUELIER	Délégué titulaire	FLETRE
M. Dominique BENIAC	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Serge VANECLOO	Délégué titulaire	FLEURBAIX
M. Aurélien ROYAL	Délégué titulaire	GODEWAERSVELDE
M. Cédric TROLET	Délégué titulaire	HERZEELE
M. Fabrice LAMIAUX	Délégué titulaire	HOLQUE

M. Alain LEBRUN	Délegué titulaire	HOLQUE
M. Hervé SAISON	Délegué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jérôme VERMERSCH	Délegué titulaire	HONDSCHOOTE
M. Jean-Pierre LEFEBVRE	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Patrick LESCORNEZ	Délegué titulaire	HOYMILLE
M. Edmond TURPIN	Délegué titulaire	LA GORGUE
M. Dominique WALBROU	Délegué titulaire	LE DOULIEU
Mme Bernadette DELANGUE	Déléguée titulaire	LE DOULIEU
M. Christian DELASSUS	Délegué titulaire	LEDRINGHEM
Mme Mathilde VANGREVELYNGHE	Déléguée titulaire	LEDRINGHEM
M. Didier DEHORTER	Délegué titulaire	LOOBERGHE
M. Emile HOEDTS	Délegué titulaire	LOOBERGHE
Mme Danielle VANMAELE	Déléguée titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël LEURS	Délegué titulaire	MERCKEGHEM
M. Joël DUYCK	Délegué titulaire	MERVILLE
M. Jean-Louis DELFLY	Délegué titulaire	MERVILLE
M. Emmanuel WECKSTEEN	Délegué titulaire	METEREN
M. Fabrice GREBET	Délegué titulaire	MILLAM
Mme Marie-Andrée BECKAERT	Délegué suppléant	MILLAM
M. Rodrigue BOURNONVILLE	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Arnaud GUERIN	Délegué titulaire	MORBECQUE
M. Philippe BERTIN	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Sylvain PETITPREZ	Délegué titulaire	NEUF-BERQUIN
M. Michel COINTE	Délegué titulaire	NIEPPE
M. Jean-Michel STIENNE	Délegué suppléant	NIEPPE
M. Régis VERBEKE	Délegué titulaire	NIEURLET
M. Emmanuel MONKERHEY	Délegué titulaire	NOORDPEENE
M. Albert PIETERSOONE	Délegué titulaire	NOORDPEENE
M. Léon ROSSELLE	Délegué suppléant	OOST-CAPPEL
M. Jean-Luc DEBERT	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Michel DERAEEVE	Délegué titulaire	OUDEZEELE
M. Stéphane DIEUSAERT	Délegué titulaire	OXELAERE
M. Damien DERHILLE	Délegué suppléant	OXELAERE
M. Jean-Luc CLEENEWERCK	Délegué titulaire	REXPOEDE
M. Francis MEIRLAND	Délegué titulaire	SAINTE-MARIE-CAPPEL
M. Frédéric VANDENBRIELE	Délegué titulaire	SAINT-JANS-CAPPEL
Mme Marie-Noëlle MACREL	Déléguée titulaire	SAINT-MOMELIN
M. Patrick DEWINTER	Délegué titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
Mme Marie-Pierre LEMAIRE	Déléguée titulaire	SAINT-PIERRE-BROUCK
M. Claude BODELE	Délegué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL		
M. Dominique VAESKEN	Délegué titulaire	SAINT-SYLVESTRE-
CAPPEL		
Mme Laurence BARREZEELE	Délegué suppléant	SERCUS
M. Jean DELANNOY	Délegué titulaire	SOCX
M. Jean-Jacques DEWYNTER	Délegué titulaire	STEENBECQUE
M. Alain DAVROUX	Délegué titulaire	STEENE
Mme Edith STAELLEN	Déléguée titulaire	STEENVOORDE
M. Yves DEBRUYNE	Délegué titulaire	STEENVOORDE
M. Patrice SEINGIER	Délegué titulaire	STEENWERCK
Mme Elisabeth GRESSIER	Déléguée titulaire	STRAZEELE
M. Guy HERMEL	Délegué suppléant	WARHEM
Mme Marie-Agnès SOETE	Délegué suppléant	WARHEM
M. Marc DAMBRICOURT	Délegué titulaire	WATTEN
M. Patrice LECLAIRE	Délegué titulaire	WEST-CAPPEL
M. Jean-Michel CARDINAEL	Délegué titulaire	WEST-CAPPEL
Mme Anne VANPEENE	Déléguée titulaire	WINNEZEELE
M. Vincent DELMOTTE	Délegué titulaire	WORMHOUT
Mme Nathalie GOLL	Déléguée titulaire	WULVERDINGHE
Mme Béatrice ALLOY	Déléguée suppléant	WULVERDINGHE
Mme Catherine CLICTEUR	Déléguée titulaire	WYLDER
M. Franck RICHARD	Délegué titulaire	ZEGERSCAPPEL
M. Jean-Paul FOURNIER	Délegué titulaire	ZERMEZEELE

POUVOIRS : 8

M. Hervé DELVA, délégué titulaire de HAZEBROUCK a donné pouvoir à M. Jean-Luc CLEENEWERCK
Mme Valérie VANHERSEL, déléguée titulaire de HERZEELE a donné pouvoir à M. Cédric TROLET
Mme Sabine DEROCQ, déléguée titulaire de LA GORGUE a donné pouvoir à M. Edmond TURPIN
M. Michel DELFORGE, délégué titulaire de LEDERZEELE a donné pouvoir à M. Vincent PAUWELS
Mme Séverine BELLEVAL, déléguée titulaire de NIEURLET a donné pouvoir à M. Régis VERBEKE
M. Didier DEWYNTER, délégué titulaire de RUBROUCK a donné pouvoir à M. Michel DECOOL
M. Christophe BORET, délégué titulaire de SOCX a donné pouvoir à M. Jean DELANNOY
M. Mark MAZIERES, délégué titulaire de STEENWERCK a donné pouvoir à M. Patrice SEINGIER

VOTANTS : 107

Secrétaire de séance : M Sylvain PETITPREZ

Ordre du jour

- **Vidéo des activités du TE Flandre depuis le dernier comité**

1° - Administration générale

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du Compte rendu de la dernière séance du Comité syndical**
- **Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord pour la conservation des archives numériques dans un système d'archivage électronique**
- **Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs**
- **Information sur les transferts de compétences pour janvier 2025**

2° - Finances et marchés publics

- **Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt**
- **Décision Modificative N° 1**
- **Informations sur le marché d'achat groupé d'énergie**
- **Reversement du FCTVA aux collectivités concernant la maintenance Eclairage Public 2022**
- **Provisions pour litiges et contentieux suite recours au Tribunal Administratif de Lille avec EDF**
- **Groupement de commande pour l'acquisition mutualisée d'un logiciel d'études solaires**

3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD) ELECTRICITE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024 (Travaux d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension dits travaux Article 8 et travaux coordonnés)

4° - Compétence Eclairage public et Eclairage des terrains de sport

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux Eclairage Public 2024
- Présentation et adoption du SDAL Schéma Directeur d'Aménagement Lumière
- Vidéo de présentation du dispositif de sécurisation des passages piétons à Oxelaère
- Travaux coordonnés Eclairage Public Télécom - Chemin Vert à WINNEZEELE
- Actualisation du programme prévisionnel de travaux d'Eclairage Sportif 2024

5° - Compétence IRVE

- Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024
- Actualisation modalités financières pour les bornes IRVE

6° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- Vidéo de présentation du projet d'AutoConsommation Collective (ACC) de Neuf-Berquin
- Organisation du salon du développement durable en partenariat avec le SMICTOM des Flandres et le SM Flandre Lys à MERVILLE le 23 novembre 2024
- Information sur les appels à projets 2024 et sur la valorisation des CEE pour la rénovation des bâtiments publics

7° - Informations sur les décisions

Questions diverses

1° - Administration générale

- Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux articles L 2121-15 et L 5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire de séance qui pourra être secondé par des auxiliaires (collaborateurs du Territoire d'énergie Flandre). Monsieur Sylvain PETITPREZ est élu secrétaire de séance.

- Approbation du Compte rendu du Comité syndical du 15 février 2024

Le compte rendu du Comité du 15 février 2024 a été transmis aux délégués. Il est téléchargeable sur le site du Syndicat www.siecf.fr. Il est adopté à l'unanimité.

Délibération N° 12062024 / D01 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale du nord pour la conservation des archives numériques dans un système d'archivage électronique

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Dans la sphère publique, que le support soit papier ou numérique, les archives sont contraintes aux mêmes réglementations et sont soumises à des obligations spécifiques de conservation.

Le président est dépositaire des archives du syndicat et responsable civilement de leur intégrité, de leur bonne conservation, et ceux qu'elle qu'en soit le support (papier ou numérique).

L'archivage des documents numériques doit répondre à des normes et une réglementation précise, nécessite une infrastructure technique adaptée et une compétence archivistique pour la méthodologie de gestion des documents. De ce fait, le syndicat s'est rapproché du Centre De Gestion du Nord qui propose aux collectivités territoriales intéressées une mission de tiers-archivage numérique ayant pour objectif de proposer un système d'archivage électronique (SAE) mutualisé au travers de sa plateforme SESAM (Système Électronique Sécurisé d'Archivage Mutualisé).

Le tiers-archivage au Centre De Gestion du Nord consiste à externaliser la conservation de tout ou partie des archives numériques de l'établissement public sur un espace sécurisé et permettant d'assurer l'accès aux documents dans le temps.

Détenteur d'un agrément avec publication d'un arrêté préfectoral, le système d'archivage électronique du Centre De Gestion du Nord permet de d'assurer la conservation, la sécurité, la traçabilité des actions, la confidentialité des documents qui y sont conservés. Il répond aux exigences du Code du Patrimoine et notamment des articles L. 212-4 et R. 212-19 à 31 ainsi que du référentiel de certification NF 461.

Le montant de la contribution forfaitaire annuelle pour accéder à ce service donnant accès à une volumétrie d'archives inclus s'élève à la somme de 787,50 euros TTC conformément à la grille tarifaire annexée à la convention. Une volumétrie supplémentaire peut être allouée à la demande pour un coût supplémentaire.

Indépendamment de la décision prise par le comité, une lettre d'intention d'adhésion a été préalablement envoyée aux Archives départementales du nord. Ce document constitue le préalable à la signature de la convention pré-citée.

Il est donc proposé au comité syndical :

- de confier la conservation des archives numériques du Territoire d'Energie Flandre au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord dans le cadre juridique et financier évoqué ci-dessus et selon les conditions définies dans la convention en annexe à cette délibération.

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention relative au dépôt et à la conservation sécurisée d'archives numériques dans le système d'archivage électronique de la plateforme SESAM du Centre De Gestion Nord ainsi que tout document à intervenir pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Délibération N° 12062024 / D02
Adhésion au groupement de commandes relatif à la restauration et à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des Marchés Publics

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour la restauration et la reliure des actes administratifs et/ou de l'état civil,

En vertu des dispositions du Code général des collectivités territoriales (art. R.2121-9), les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Comité Syndical, du Bureau Syndical et les arrêtés et décisions du Président. Ces reliures doivent répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010.

Par ailleurs, certains documents d'archives essentiels tant d'un point de vue historique que juridique pour la collectivité peuvent nécessiter des opérations de restauration appropriées. Les frais de conservation des archives constituent en outre une dépense obligatoire des communes et des EPCI (CGCT, art. L.2321-2 et L.5211-36).

Pour éviter à chaque collectivité de mener sa propre consultation et en vue de garantir des prestations conformes à la réglementation à des coûts adaptés, le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord a décidé de constituer un groupement de commandes dont les objets sont :

- la réalisation de reliures administratives cousues de registres ;
- la restauration de documents d'archives et/ou de registres anciens ;
- la fourniture de papier permanent ;
- éventuellement, la réalisation d'opérations de numérisation de documents d'archives.

La convention constitutive de ce groupement de commandes désigne le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur. Ce dernier est notamment chargé de procéder à l'organisation de la procédure de choix du titulaire des marchés de prestations de services.

Compte tenu de la complexité des cahiers des charges techniques, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

La convention prévoit que les membres du groupement habilite le coordonnateur à signer, notifier et exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres constituant le groupement. A ce titre, la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention précise que la mission du Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans les marchés de services.

Il appartient donc à chaque membre du groupement d'examiner et d'autoriser son exécutif à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.

Par conséquent, je vous propose de vous prononcer sur les engagements du Syndicat contenus dans ce document et de m'autoriser à signer cette convention.

Considérant l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes en termes de simplification administrative et d'économie financière, et ce à compter du 1^{er} janvier 2025 et pour la durée des marchés conclus dans ce cadre,

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la réalisation de reliures administratives cousues de registres, à la fourniture de papier permanent et à la restauration de documents d'archives anciens et/ou de registres anciens,

- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,

- Autorise le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2° - Finances et marchés publics

DELIBERATION N° 12062024/D03 FINANCES PUBLIQUES : Modification de la Délégation du comité syndical au Président pour le recours à l'emprunt

Exposé et proposition – Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK, Vice-Président :

Vu la délibération 31072020-D06 en date du 31 juillet 2020 précisant les délégations données au Président et au Bureau,

Vu la délibération 05092023-D07 en date du 05 septembre 2023 modifiant la délégation au Président pour le recours à l'emprunt,

Considérant la nécessité de revoir le montant prévu dans la délégation au Président pour la réalisation de l'emprunt au regard de la hausse considérable des travaux d'investissement réalisés,

Il est proposé au Comité syndical de permettre au Président, ou son représentant, dans le cadre de sa délégation de pouvoir, de réaliser l'emprunt dans la limite de 3,3 millions (et non plus de 2 millions d'euros) afin de tenir compte de l'importance des travaux d'investissements (en article 8, en éclairage public,...).

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**DELIBERATION N ° 12062024/D04
FINANCES PUBLIQUES : PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX
SUITE AU RECOURS DEPOSE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LILLE PAR EDF**

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles R2321-2 et suivants ;

Vu le Règlement budgétaire et financier qui prévoit que les provisions sont semi-budgétaires,

Considérant le recours 2404706-2 au tribunal administratif de LILLE avec EDF,

Il convient de constituer une provision pour risques et charges, dépense obligatoire. Le montant a été estimé par M. Jean-Luc CLEENEWERCK avec l'appui des services et approuvé par l'ensemble des membres du bureau présents le 03 juin dernier.

Si le risque se concrétise, il conviendra de reprendre la provision pour régler la condamnation. Si le risque est écarté, la provision est reprise en section de fonctionnement.

Le montant du risque est évalué à 50 000 € et peut survenir en 2024.

La dépense de fonctionnement de 50 000 € doit donc être inscrite en décision modificative 2024 au compte 6815.

Une opération non budgétaire est constatée au compte 15111.

Les provisions sont retracées dans les annexes de documents budgétaires et font l'objet d'un suivi.

L'assemblée est invitée à autoriser l'inscription de cette provision.

Adoption :

La proposition est adoptée avec :
Votants : 107
Pour : 106
Abstention : 1 (M. Franck RICHARD commune de Zegerscappel)

**DELIBERATION N° 12062024/D05
FINANCES PUBLIQUES : Décision modificative N° 1**

Exposé et proposition - Rapport de M Jean-Luc CLEENEWERCK - Vice-Président chargé des finances et des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 15 février 2024 relative au vote du budget primitif pour l'exercice 2024,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget du TE Flandre,

Le comité est invité à adopter la décision modificative n° 1 ci-après.

59295		TE FLANDRE		DM n°1 2024	
CODE INSEE		Territoire d'Energie FLANDRE			
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL					
TRANSFERT DE CREDITS					
DESIGNATION		DEPENSES		RECETTES	
		DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
FONCTIONNEMENT					
	D-6815-020		50 000,00 €		
Ordre	D-023-020	50 000,00 €			
	TOTAL	50 000,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00 €		0,00 €
INVESTISSEMENT					
	R-10222-020				50 000,00 €
Ordre	R-021-020			50 000,00 €	
	TOTAL	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT		0,00 €		0,00 €
	TOTAL GENERAL		0,00 €		0,00 €

Adoption :

La proposition est adoptée avec :
Votants : 107
Pour : 106
Abstention : 1 (M. Franck RICHARD commune de Zegerscappel)

Délibération N° 12062024 / D06- FINANCES PUBLIQUES
Reversement du FCTVA relatif aux interventions de maintenance en éclairage public
dans le cadre d'un sinistre

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Dans le cadre de l'automatisation du FCTVA depuis le 1^{er} janvier 2023, les dépenses de maintenance liées à des sinistres en éclairage public sont intégrées dans les sommes perçues par le TE Flandre.

Vu le titre de recettes émis à l'encontre la commune pour remboursement intégral (TTC) des sommes engagées pour les réparations,

Considérant que le FCTVA perçu sur lesdites sommes revient aux communes, il convient de reverser les montants ci-annexés par l'émission d'un mandat.

Collectivité	Montant à reverser
CŒUR DE FLANDRE AGGLO	329,06 €
CCHF COMMUNAUTE	664,36 €
COMMUNE BAILLEUL	301,83 €
COMMUNE BERGUES	151,16 €
COMMUNE BIERNE	567,58 €
COMMUNE CAPELLE BROUCK	149,28 €
COMMUNE EECKE	92,68 €
COMMUNE HAVERSKERQUE	464,56 €
COMMUNE HONDSCHOOTE	329,23 €
COMMUNE LAVENTIE	350,27 €
COMMUNE MERCKEGHEM	106,30 €
COMMUNE MERVILLE	702,09 €
COMMUNE NIEPPE	1 979,51 €
COMMUNE NOORDPEENE	237,86 €
COMMUNE OOST CAPPEL	124,67 €
COMMUNE PRADELLES	206,69 €
COMMUNE ST SYLVESTRE	485,48 €
COMMUNE STEENE	768,95 €
COMMUNE STEENWERCK	442,91 €
COMMUNE STRAZEELE	163,55 €
COMMUNE THIENNES	313,79 €
COMMUNE WATTEN	1 104,94 €
TOTAL REVERSEMENT FCTVA	10 036,75 €

Les reversements seront réalisés au 2^{ème} semestre 2024.

Il est proposé au Comité de valider les reversements de FCTVA tels que présentés dans le tableau.

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 12062024 / D07- Marchés publics - Groupement de commande
avec la FDE 80, le SE 60, l'USEDA et le SIDEC Cambrésis
Marché visant à l'acquisition d'un logiciel d'études solaires**

Exposé et proposition de M Jean-Luc CLEENEWERCK – Vice-Président chargé des finances :

Dans une démarche commune de développement des projets solaires à l'échelle des territoires de l'entente Hauts-de-France, composée du Territoire d'Energie Flandre, de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, du Syndicat d'énergie de l'Oise, de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne et du SIDEC Territoire d'Energie Cambrésis.

Dans ce cadre, il convient de signer une convention de groupement de commande avec la FDE 80, le SE60, l'USEDA et le SIDEC Cambrésis afin de mutualiser l'achat public portant sur L'ACQUISITION D'UN LOGICIEL D'ETUDES SOLAIRES. La coordination du groupement de commande sera assurée par la FDE80.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants ;

Considérant qu'il est essentiel de disposer d'une solution logicielle adaptée pour mener à bien les projets solaires sur l'étendue du Territoire d'Energie Flandre et de réduire le coût d'acquisition par le biais d'un achat mutualisé ;

Considérant que les syndicats d'énergie sont associés dans une réponse commune à l'AMI « les générateurs » de l'ADEME pour le développement des projets solaires ;

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ De donner délégation au Président pour négocier et signer une convention constitutive de groupement de commandes

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**3° - Compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique (AOD)
ELECTRICITE**

**Délibération N° 12062024 / D08 - Compétence d'Autorité Organisatrice de la
Distribution (AOD) Electricité : Actualisation du programme prévisionnel de travaux
d'effacement et enfouissement des réseaux basse tension - Article 8 - 2024**

Exposé et proposition – Rapport de M Laurent VANPOUILLE, Vice-Président :

Vu l'article 8 du contrat de concession signé avec ENEDIS et EDF,

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'enfouissement des réseaux : délibération du 27 septembre 2018 (travaux effacement et enfouissement des réseaux éclairage public et télécom concomitants ou non aux travaux dits d'Article 8) et délibération du 28 septembre 2020 (travaux Article 8),

Vu la délibération du Comité syndical du 15 février 2024 relative au programme prévisionnel,

Vu la convention signée avec ENEDIS pour les travaux dits d'Article 8 pour les années 2023 et 2024,

Vu le programme prévisionnel actualisé en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- de noter que certains chantiers seront 100% du HT à charge des communes car ne comprenant pas de résorption de fils nus et n'étant pas situés en périmètre ABF,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes concernées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Eclairage public.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence AOD électricité ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Commune	Adresse	Programmation prévisionnelle (date démarrage travaux)	Chiffrage ART 8 Estimatif (HT)	Coordonnateur SPS	ETUDES	CTO	Fil nu (mètres) PREVISIONNEL	Fil torsadé (mètres)	Linéaire Total (mètres)	% fil nu	ABF	TOTAL prévisionnel (BT - EP - FT) en € HT
BAILLEUL	Rue de Lille	2 ^e trimestre 2024	111 000,00 €	925,00 €	3 700,00 €	500,00 €	185	0	185	100%	NON	166 500,00 €
CASSEL	Rue de Bergues	juin-24	180 000,00 €	1 500,00 €	6 000,00 €	500,00 €	300	0	300	100%	OUI	270 000,00 €
ERINGHEM	Rue des Tilleuls	1 ^{er} trimestre 2024	172 200,00 €	1 435,00 €	5 740,00 €	500,00 €	60	227	287	21%	NON	258 300,00 €
LA GORGUE	Rue du Général de Gaulle	fin 1 ^{er} semestre 2024	392 000,00 €	2 800,00 €	11 200,00 €	500,00 €	280	280	560	50%	NON	644 000,00 €
MERVILLE	Rue Bournoville	fin 2024	168 000,00 €	1 400,00 €	5 600,00 €	500,00 €	220	60	280	79%	NON	280 000,00 €
NIEPPE	Rue Vanuxem	avr-24	249 000,00 €	2 075,00 €	8 300,00 €	500,00 €	180	235	415	43%	NON	373 500,00 €
RENECURE	Rue André Coq	Après chantier Noréade	180 000,00 €	1 500,00 €	6 000,00 €	500,00 €	0	300	300	0%	OUI	270 000,00 €
WARHEM	Rue de Respoële / Rue des Anciens Combattants	mai-24	304 800,00 €	2 540,00 €	10 160,00 €	500,00 €	0	550	508	0%	OUI	457 200,00 €
LOOBERGHE	Rue de la mairie	avr-24	120 000,00 €	1 000,00 €	4 000,00 €	500,00 €	150	50	200	75%	OUI	180 000,00 €
WORMHOUT	Rue de la Résistance	fin 2024	156 000,00 €	1 300,00 €	5 200,00 €	500,00 €	260	0	260	100%	OUI	234 000,00 €
STEENVOORDE	Rue Saint Eupéry / Rue de Poperinghe	fin 2024, début 2025	390 000,00 €	3 250,00 €	13 000,00 €	500,00 €	250	400	650	38%	OUI	585 000,00 €
BERGUES	Rue d'Ypres	fin 2024, début 2025	90 000,00 €	750,00 €	3 000,00 €	500,00 €	150	0	150	100%	OUI	98 550,00 €
FLETRE	impasse du Mont des Cats	2 ^e trimestre 2024	54 000,00 €	680,00 €	1 800,00 €	500,00 €	0	90	90	0%	OUI	81 000,00 €
WATTEN	Rue de la Colme	fin 1 ^{er} trimestre 2024	494 000,00 €	3 800,00 €	15 200,00 €	500,00 €	380	380	760	50%	OUI	760 000,00 €
HOLQUE	Rue de l'Ala		114 000,00 €	950,00 €	3 800,00 €	500,00 €	190	0	190	100%	OUI	171 000,00 €
BOLLEZEELE	Rue de l'Ancienne Gare/rue des Fleurs/ Rue de la Poste	1 ^{er} trimestre 2024	324 000,00 €	2 700,00 €	10 800,00 €	500,00 €	460	80	540	85%	OUI	486 000,00 €
STEENWERCK	PHASE 1 : rue de la gare	4 ^e trimestre 2024	255 000,00 €	2 125,00 €	8 500,00 €	500,00 €	287	138	425	68%	OUI	382 500,00 €
STEENWERCK	PHASE 2 : rue de la gare côté ville	1 ^{er} trimestre 2024	247 500,00 €	1 645,00 €	6 580,00 €	500,00 €	0	329	329	0%	OUI	371 000,00 €
SAINTE-SYLVESTRE CAPPEL	Rue des Moulins	Report 2023, début 24 trimestre 2024	247 500,00 €	1 400,00 €	5 600,00 €	500,00 €	0	280	280	0%	NON	371 000,00 €
REXPOEDE	RD 916 Route de Bergues / Rue de la Poterie/Rue de West Capel	fin 2024, début 2025	450 000,00 €	3 750,00 €	15 000,00 €	500,00 €	100	650	750	13%	NON	675 000,00 €
			3 499 000,00 €	37 525,00 €	113 500,00 €	10 000,00 €	3452	4049	5675			7 114 550,00 €

POURCENTAGE FIL NU
60,82819383

PROGRAMME PREVISIONNEL HORS ART 8 - 2024												
LE DOULIEU	Grand Rue	fin 2024	480 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €	500,00 €	0	800	800	0%	NON	720 000,00 €
OXELAERE	Rue de la Drève	fin 2024	174 000,00 €	1 450,00 €	5 800,00 €	500,00 €	0	290	290	0%	NON	261 000,00 €
SAINTE-JANS CAPPEL/BOESCHEPE	Mont noir (projet départemental)	fin 2024	480 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €	500,00 €	0	800	800	0%	NON	500 000,00 €

PROGRAMME 2023 MAJ 21 MAI 2024												
MERVILLE	Rue Orphée varicotte (Prise en charge communale à 100% du HT du montant des travaux)	travaux 2023	120 000,00 €	4 000,00 €	16 000,00 €	500,00 €	0	800	800	0%	NON	239 000,00 €
BAILLEUL	Rue Général Chéroux / rue Edmond De Coussemaker	travaux 2023	95 000,00 €	5 000,00 €	12 000,00 €	500,00 €	200	55	255	78%	OUI	160 000,00 €

4° - Eclairage public et Eclairage des terrains de sports

Délibération N° 12062024 / D09 - Compétence Eclairage Public : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux de rénovation et création d'éclairage public,

Vu le programme prévisionnel présenté lors du comité du 15 février 2024,

Vu le programme travaux actualisé en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

COMITE DU 12 JUIN 2024 - PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2024

Commune	Adresse	Calendrier	Estimation (HT)	Estimation (TTC)
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE WORMHOUT, POSTE, ACCES STADE ET PLACE ST GOHARD	En cours	53 000,00 €	63 600,00 €
ARNEKE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE CASSEL ET RUE DU MIDI	2025	25 000,00 €	30 000,00 €
BAILLEUL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	1 900 000,00 €	2 280 000,00 €
BLAINCHOVE	AJOUT D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE PASSAGE PIETON ROUTE DE SAINT-OMER	2024	3 100,00 €	3 720,00 €
BERGUES	MISE EN VALEUR PORTE DE CASSEL, PORTE DE BIERNE ET LES 2 TOURS	en attente Avis ABF	140 000,00 €	168 000,00 €
BERGUES	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	3 ^e trimestre 2024	663 000,00 €	795 600,00 €
BERTHEN	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RD10	3 ^e trimestre 2024	37 000,00 €	44 400,00 €
BIERNE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	311 000,00 €	373 200,00 €
BLARINGHEM	CREATION ECLAIRAGE PUBLIC PARC DE JEUX		REPORT 2025	
BOLLEZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE MERCKEGHEM ET RUE MAURICE CORNETTE	En cours	37 000,00 €	44 400,00 €
BUYSSCHEURE	CREATION D'UN ECLAIRAGE SOLAIRE HONDEMAST STRAETE	En cours	4 200,00 €	5 040,00 €
CCFL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ZAC DES PACAUX MERVILLE	2024	87 000,00 €	104 400,00 €
ESQUELBECCO	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES REPORT DU PROG 2023	En cours	25 000,00 €	30 000,00 €
FLEURBAIX	RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIC PHASE 2	En cours	35 000,00 €	42 000,00 €
HERZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WORMHOUT	2024	55 000,00 €	66 000,00 €
HONDEGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNE TYPE "BOULE" DIVERS RUES	2024	35 000,00 €	42 000,00 €
LAVENTIE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE RUE DU GENERAL DE GAULLE	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DU FEU TRICOLORE RUE DU G. GAULLE, ROBERT PARFAIT, DELPHIN CHAVATTE, 11 NOVEMBRE	2024	45 000,00 €	54 000,00 €
LAVENTIE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE RUE DE LILLE	2024	8 000,00 €	9 600,00 €
LAVENTIE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DES MESANGES, RSD GUYNEMER, PHASE 2	2024	25 000,00 €	30 000,00 €
LE DOULIEU	RENOVATION ET CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR PASSAGE PIETON RUE LOUF, ET DIVERS RUES	2024	60 000,00 €	72 000,00 €
LE DOULIEU	CREATION D'UN FEU TRICOLORE GRAND RUE	En cours	18 000,00 €	21 600,00 €
LOOBERGHE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LANTERNES TYPE "BOULE" DIVERS RUES	2024	10 000,00 €	12 000,00 €
LOOBERGHE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC HAMMEAU DU ROSENDAAL	2024	22 000,00 €	26 400,00 €
METEREN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC TOUTE LA COMMUNE (sauf la place) phase 1	2024	250 000,00 €	300 000,00 €
MERCKERGHEM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE WATTEN, HAMEAU DE LYNCK	2024	REPORT 2025	
MERVILLE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RESORPTION LANTERNES TYPE BOULE PHASE 2	En cours	105 000,00 €	126 000,00 €
NEUF BERQUIN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE CASSEL	En cours	30 000,00 €	36 000,00 €
NIEPPE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE - PHASE 1 ET 2	En cours	900 000,00 €	1 080 000,00 €
NIEPPE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE D'ARMENTIERES RUE PAVE FRUIT	2024	50 000,00 €	60 000,00 €
NOORDPEENE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SAINT OMER	En cours	30 000,00 €	36 000,00 €
NOORDPEENE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SAINT OMER	2024 - 2025	33 000,00 €	39 600,00 €
OOST-CAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC LA PLACE ET PARKING DE LA SALLE DES FÊTES	2024	21 000,00 €	25 200,00 €
OUDEZELE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC CONTOUR DE L'EGLISE	2024	5 000,00 €	6 000,00 €
OXELAERE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC PARKING MAISON MEDICAL	2025	En cours	
OXELAERE	CREATION D'UN ECLAIRAGE POUR PASSAGE PIETON ROUTE NATIONALE	En cours	15 000,00 €	18 000,00 €
PITGAM	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DU SPREY, ET LOTISSEMENT	2024	20 000,00 €	24 000,00 €
QUAEDYPRE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	130 000,00 €	156 000,00 €
QUAEDYPRE	CREATION D'UN FEU TRICOLORE, ROUTE DE SOCX	En cours	27 000,00 €	32 400,00 €
REXPOEDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DIVERS RUES	En cours	38 000,00 €	45 600,00 €
RUBROUCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RTES DE ARNEKE, BROXEELE, FICHAUX, ROOMSK, BOOTER	En cours	46 000,00 €	55 200,00 €
SAINT JANS CAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - PHASE 2	2024	70 000,00 €	84 000,00 €
SAINT-MOMELIN	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE NIEURLET	2024	3 100,00 €	3 720,00 €
STEENBECCOUE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	2024	225 000,00 €	270 000,00 €
STEENVOORDE	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DE LA MISE EN VALEUR DE L'EGLISE	En cours	70 000,00 €	84 000,00 €
STEENWERCK	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA GARE	2024	100 000,00 €	120 000,00 €
WATTEN	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUES DE L'EGLISE, CLOS DE LA COLME, PARKING DE LA MAIRIE ET SALLE HARLAY	En cours	45 000,00 €	54 000,00 €
WORMHOUT	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	450 000,00 €	540 000,00 €
ZEGERSCAPPEL	RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE	En cours	200 000,00 €	240 000,00 €
ZUYTPEENE	CREATION D'ECLAIRAGE PUBLIC SOLAIRE ROUTE DE CASSEL	En cours	30 000,00 €	36 000,00 €
			6 516 400,00 €	7 819 680,00 €

Délibération N° 12062024 / D10 - Compétence Eclairage Public : Présentation et adoption définitive du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Le TE FLANDRE est Lauréat du programme LUM'ACTE en coopération avec le SE 60 et le SIDEC TE CAMBRESIS.

Dans ce cadre, le Comité a délibéré favorablement à vue de réaliser un SDAL schéma directeur d'aménagement lumière en partenariat avec SE 60 et SIDEC TE CAMBRESIS, avec le soutien opérationnel de l'AGUR Flandre Dunkerque financé par LUM'ACTE.

Ainsi des ateliers techniques ont été organisés avec les différents partenaires et associations du territoire, des ateliers participatifs ouverts à l'ensemble des élus ont été organisés à Oudezele le 19 septembre 2023,

Les élus sont invités à prendre connaissance de la présentation détaillée du SDAL, en annexe à la présente délibération et à adopter définitivement celui-ci.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

A l'unanimité, le Comité prend acte de la synthèse.

**Délibération N° 12062024 / D11 - Compétence Eclairage Public -
Travaux coordonnés à réaliser à Winnezele**

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Il est proposé au Comité syndical de valider le programme prévisionnel de travaux coordonnés (Télécom / éclairage public), chemin vert à Winnezele estimé à 50 000€ HT.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**Délibération N° 12062024 / D12 - Compétence Eclairage des terrains de sports
extérieurs : Actualisation du programme prévisionnel de travaux 2024 et conventions
avec les communes concernées**

Exposé et proposition – Rapport de M Jérôme VERMERSCH, Vice-Président :

Il est proposé à l'Assemblée de :

- Valider le tableau de synthèse annexé à la présente délibération
- Autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les communes concernées en application de la délibération du 13 octobre 2022 et du modèle de convention en annexe.

Il est précisé qu'en matière de travaux d'investissement ou de maintenance, relatifs à l'éclairage des terrains de sports extérieurs, la commune demandeuse prend en charge 100% du montant TTC du chantier, ainsi que les frais de gestion.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence Eclairage Public ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME PREVISIONNEL TRAVAUX D'ECLAIRAGE DES TERRAINS DE SPORT AU 12/06/2024

Commune	Adresse	Etat	Montant € HT
BAILLEUL	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE	Attente retour commune	45 245 €
BAILLEUL	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN FOOTBALL EN HERBE	Attente retour commune	85 175 €
BAILLEUL	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN DE RUGBY	Attente retour commune	54 965 €
BAMBECCQUE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	En étude	en cours
BAVINCHOVE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	49 816 €
BROUCKERQUE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	37 500 €
CASSEL	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	34 588 €
FLEURBAIX	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE	A réaliser pour 2024	115 000 €
LAVENTIE	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DU COSEC	En étude	en cours
LEDERZEELE	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	27 473 €
MERVILLE	RENOVATION ECLAIRAGE DU TERRAIN SYNTHETIQUE DE FOOTBALL RUE BARRA	A réaliser pour 2024	45 000 €
RUBROUCK	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	37 000 €
STEENWERCK	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE SYNTHETIQUE	A réaliser pour 2024	100 000 €
STEENWERCK	RENOVATION ECLAIRAGE DU PETIT TERRAIN SYNTHETIQUE	A réaliser pour 2024	17 563 €
SAINT-JANS-CAPPEL	CREATION ECLAIRAGE SPORTIF DU STADE	Attente retour commune	80 000 €
ZEGERSCAPPEL	RENOVATION ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL	Attente retour commune	40 855 €
		Total	770 180 €

5° - Compétence IRVE

Délibération N° 12062024 / D13 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Programme prévisionnel de travaux 2024 - Mise en œuvre opérationnelle du SD IRVE

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Vu le Schéma Directeur des IRVE (SD IRVE) adopté,
Vu les délibérations du Comité syndical fixant les modalités de participations des communes aux travaux d'installation de bornes IRVE,

Vu le programme prévisionnel de travaux en annexe de la présente convention,

Il est proposé au Comité syndical :

- d'adopter le programme prévisionnel de travaux pour l'année 2024, selon le tableau en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions avec les Communes et EPCI concernés,
- d'autoriser le Président ou son représentant à procéder à toutes les formalités nécessaires à la bonne application de la présente délibération, notamment le dépôt des dossiers CEE Advenir.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Programme prévisionnel IRVE 2024 - TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE

Commune	Localisation	IRVE E-SMART 3 à 22 kW 1 PDC	IRVE E-SMART 3 à 22 kW 2 PDC	IRVE E-PREMIUM 22-25 kW 2 PDC	IRVE 50 kW 2 PDC	Nombre total PDC	Montant prévisionnel HT
Bailleul	Parking Natalis Dumez			1		2	25 000,00 €
	Outersteene			1		2	25 000,00 €
	La Crèche			1		2	25 000,00 €
	Le Steent'je			1		2	25 000,00 €
Bissezeele	Parking / 466 VC5 Rue de la Mairie			1		2	25 000,00 €
CA Cœur de Flandre	Pôle gare - Hazebrouck		14			28	200 000,00 €
	Pôle gare - Strazeele		1			2	13 000,00 €
Drincham	A définir						
Esquelbecq	A définir			1		2	25 000,00 €
Hoymille	70 Rue du Zyckelin (Face Mairie)			1		2	25 000,00 €
Looberghe	Place de l'Eglise / Rue de la Mairie			1		2	25 000,00 €
Nieppe	Parking Eglise Notre Dame			2		4	50 000,00 €
Noordpeene	Parking Stade de Football (EDF)	2				2	16 000,00 €
Oxelaere	Parking maison médicale		1			2	13 000,00 €
Quaëdypre	A préciser			1		2	25 000,00 €
Sercus	Rue Léon Courtois			1		2	25 000,00 €
Steenvoorde	Hameau du Ryveld (20 Rue des Frères Patteyn)	1				1	8 000,00 €
	Hameau Saint-Laurent (55 Chemin du Moulin)	1				1	8 000,00 €
	Rue de Watou - Parking des jardins familiaux			1		2	25 000,00 €
Vieux-Berquin	Grand Place (rue d'Estaires)			1		2	25 000,00 €
	Place du Hameau de Sec-Bois (route d'Hazebrouck)			1		2	25 000,00 €
	Rue de Caudescure (Hameau de Caudescure)			1		2	25 000,00 €
Volckerinckhove	A définir			1		2	25 000,00 €
West-Cappel	Parking Francis Cousin			1		2	-
Watten	L'Ovestel	1				1	8 000,00 €
Wormhout	Station multi-énergie SM SIROM FLANDRE NORD				1	2	
		5	16	18	1	75	691 000,00 €

Délibération N° 12062024 / D14 - Compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques (IRVE) : Modalités financières pour les bornes IRVE

Exposé et proposition – Rapport de M Christian DELASSUS, Vice-Président :

Le Territoire d'énergie Flandre est attributaire d'aides de l'Etat à savoir DSIL et FNADT. Il est également lauréat de l'appel à projet « Mobilité innovante » lancé par le Département du Nord.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SD IRVE, le Territoire d'énergie Flandre va déployer :

- des bornes 22kVA, 2 points de charge et 22/25kVA, 2 points de charge
- des bornes lentes (sur éclairage public ou sur réseau, de 3 à 7kVA), 1 point de charge
- des bornes rapides et ultra rapides

Il est proposé de fixer la participation de la commune aux travaux 2024 selon le tableau ci-après, dans la limite des bornes prévues au SD IRVE :

	1 ^{ère} borne de la Commune	2 ^{ème} borne et suivante
Borne 22kVA, 2 points de charge et 22/25kVA, 2 points de charge	3500 € (inchangé)	5500 € (inchangé)
Borne lente (sur éclairage public ou sur réseau, de 3 à 7kVA), 1 point de charge	1000 € (inchangé)	2000 € (inchangé)

Borne (sur réseau de 11 à 22 kVA), 1 point de charge	2000 € (nouvelle disposition)	3 000 € (nouvelle disposition)
Borne rapide 22/50kVA, 2 points de charge	12 000 € (inchangé)	15 000 € (inchangé)

La participation communale peut être budgétisée ou fiscalisée au choix de la Commune (au vu du coût relativement modique du chantier, il n'est pas prévu d'étalement).

Concernant la CCFI, il est proposé de fixer la participation de la CCFI au montant total TTC du chantier, subventions déduites.

Le Syndicat supporte les frais d'étude, de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre.

Adoption :

Les délégués des Communes qui n'adhèrent pas à la compétence IRVE ne prennent pas part au vote

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6° - Transition énergétique et Maitrise de la demande en énergie

- **Présentation du projet d'Autoconsommation Collective (ACC) de NEUF BERQUIN - vidéo**

Projet d'autoconsommation collective à Neuf-Berquin

Organisation et schéma de principe de l'opération

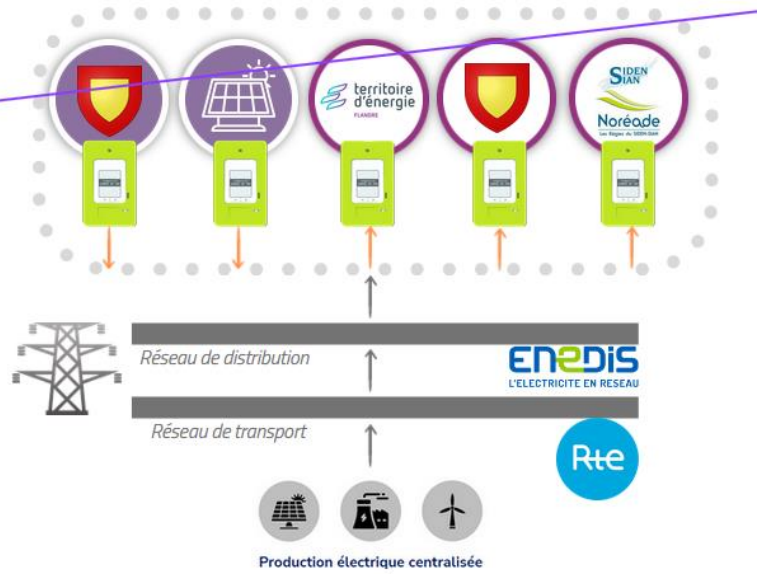
Un producteur d'électricité sur plusieurs sites



Plusieurs consommateurs finaux d'électricité

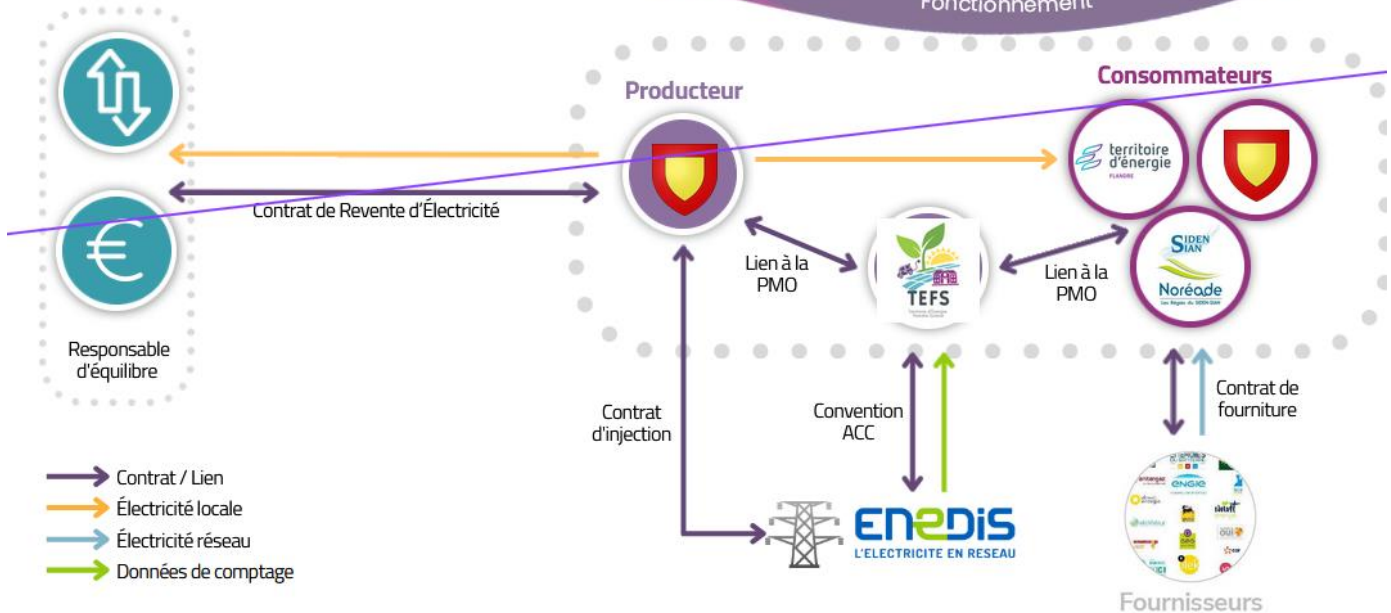


- Liés au sein d'une entité unique
- Proches géographiquement (2 km)



Projet d'autoconsommation collective à Neuf-Berquin

Fonctionnement



La PMO et ses missions



Signe

la convention d'autoconsommation collective avec ENEDIS et tout autre document contractuel



Choisit / Transmet

les clés de répartition à ENEDIS (dans le cas de clé dynamique personnalisée)



Reçoit

chaque mois les données énergétiques de la part d'ENEDIS



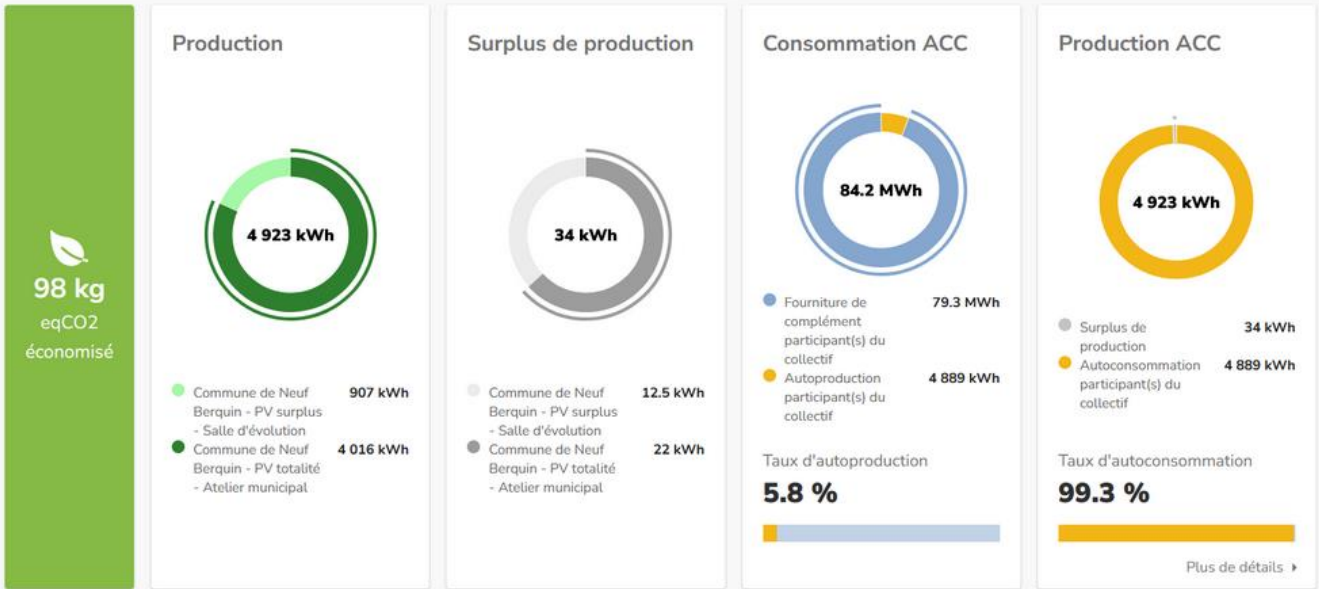
Communique

les entrées et sorties des participants de l'association

Pour débiter le projet les clés de répartitions choisies sont dynamiques par défaut, c'est à dire que les coefficients de répartition sont **variables** à pas de temps de 30 minutes et **calculés automatiquement par ENEDIS** au prorata de la consommation de chaque participant. Les avantages majeurs sont :

- **optimisation automatique** avec l'affectation maximale de la production
- pas de valeurs à communiquer à ENEDIS

Depuis la mise en service de l'opération d'ACC le 1er janvier 2024, ce sont :



**Délibération N° 12062024 / D15 - Transition énergétique et
Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) : Organisation du Salon
du développement durable en partenariat avec le SMICTOM
des Flandres et le SM Flandre Lys à MERVILLE le 23 novembre 2024**

Exposé et proposition :

Chaque année depuis 2013, dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), le SMICTOM des Flandres organise le Salon de la Réduction des Déchets.

En 2021, dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique, le SIECF TE Flandre a organisé une journée de sensibilisation.

Le SMICTOM des Flandres, le TE Flandre et le SMFL exercent leurs compétences sur des territoires qui se superposent et proposent leurs services au même public.

Aussi, l'organisation d'un évènement commun permet de sensibiliser et d'informer un public plus large des actions existantes sur le territoire sur les 3 thématiques du développement durable suivantes :

- ✓ La réduction des déchets,
- ✓ Les économies d'énergie et énergies renouvelables,
- ✓ La rénovation de l'habitat.

En accord avec les 2 structures partenaires à savoir le SMICTOM des Flandres et le Syndicat Mixte Flandre et Lys, il a semblé être opportun de renouveler l'organisation d'un évènement unique et mutualisé : Le Salon du développement durable 2024 est prévu le 23 novembre à Merville.

Le SMICTOM des Flandres proposera, comme chaque année, un ensemble de stands pédagogiques et institutionnels, d'ateliers participatifs et d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets, au tri et au réemploi.

Le TE Flandre et le SMFL proposeront également des stands d'informations destinés au public sur :

- ✓ les mesures visant à réduire sa consommation d'énergie,
- ✓ les possibilités de recourir aux énergies renouvelables,
- ✓ la rénovation thermique de son logement et les aides à la rénovation énergétique de l'habitat,
- ✓ la mobilité propre
- ✓ et autres ...

Parallèlement, des concours sont proposés aux enfants des écoles sur le thème des déchets textiles :

- Concours de collecte de bouchons en plastique (en collaboration avec l'association "les bouchons d'amour" de Neuf-Berquin)
- Concours de création "Créer votre photo de classe en textile de récupération " (sous forme de tableau, support fourni par le SMICTOM).

Il est proposé au Comité syndical :

- ✓ d'adopter le principe d'organiser, en 2024, le Salon du Développement Durable en collaboration avec le SMICTOM des Flandres et le SMFL,
 - ✓ de valider la prise en charge par le budget du TE Flandre des cadeaux pour récompenser les gagnants des tombolas et du concours scolaire
 - ✓ de mutualiser, par convention :
 - ⇒ L'organisation et la préparation de l'évènement,
 - ⇒ la publicité et la communication,
 - ⇒ de diviser les dépenses communes par syndicat : communication et publication
- sur
- l'évènement, inauguration et cocktail déjeunatoire, sonorisation et animation, décoration et aménagement des salles, tombola
- ⇒ Sachant que le SMICTOM des Flandres prendra en charge les dépenses habituelles relatives à l'organisation du salon « Réduction des déchets ».

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7° - Information sur les décisions

**Délibération N° 12062024/ D16- Administration Générale :
Information sur les Décisions prises par le Président et le Bureau**

Exposé et proposition – Rapport de M Michel DECOOL, Président :

En application de la délibération du Comité en date du 31 juillet 2020, le Président rend compte des décisions du Président et du Bureau du TE Flandre.

Date	Nature	Objet
28/01/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention Fonds Vert 2024 pour la rénovation globale de l'éclairage public en LED sur la commune de Bailleul
23/02/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article 8
23/02/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de BERGUES
23/02/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition

		énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de HONDEGHEM
23/02/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de LEDERZEELE
29/02/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Travaux innovants de signalisation lumineuse à OXELAERE - Entreprise NOVA éclairage Aménagement
05/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de ERINGHEM
05/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de HERZEELE
05/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de MERCKEGHEM
05/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de REXPOEDE
10/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de LOOBERGHE
10/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de QUAEDYPRE
10/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention ADVB 2024 pour accélération de la transition énergétique en Flandre - Rénovation de l'éclairage public en LED dans diverses rues de la commune de WINNEZEELE
13/03/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention FONDS VERT 2024 Objectif 100% LED en Flandre - Rénovation globale de l'éclairage public dans diverses communes membres du TE Flandre
27/03/2024	Convention	Décision du Président : Conventions d'usage et de passage avec les riverains - Rues de la Colme et de Millam à WATTEN
08/04/2024	Eclairage Sportif	Décision du Président : Etude de sol pour la pose d'éclairage sportif sur la commune de Fleurbaix - Entreprise GEO MECA
08/04/2024	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Attribution du marché 2024/02 Travaux concourant à la transition énergétique

08/04/2024	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : autorisation de lancement du marché maintenance entretien et géoréférencement de l'éclairage public, des feux tricolores, des bornes IRVE et armoires numériques en 2 lots
08/04/2024	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Attribution du marché 2024/01 - achat groupé d'énergie
08/04/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de rédacteur
08/04/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Compte épargne temps (CET) - Modification
08/04/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Organisation du temps de travail - actualisation
08/04/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Marché 2023/04 Feux tricolores micro-régulés par EIFFAGE ENERGIES Systèmes
08/04/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Instauration de la Prime d'Intéressement à la Performance Collective des Services
08/04/2024	Ressources Humaines	Délibération du Bureau syndical : Instauration des titres Restaurant
08/04/2024	Marchés Publics	Délibération du Bureau syndical : Convention avec EDF pour la valorisation des CEE
27/04/2024	Subvention	Décision du Président : Demande de subvention auprès de la FNCCR - Programme ACTEE - AAP LUM*ACTEE +
02/05/2024	Eclairage Sportif	Décision du Président : Contrôle mécanique d'éclairage sportif à STEENWERCK - Entreprise ROCH SERVICE
23/05/2024	Administration Générale	Décision du Président : Contentieux au tribunal administratif de Lille TA n°2404706-2
28/05/2024	Marchés Publics	Décision du Président : Coordinateur sécurité pour les travaux d'Article 8 à MERVILLE - Guignard

Adoption :

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Les délibérations sont certifiées exécutoire en vertu de leur publication et de leur réception au contrôle de légalité.

Sylvain PETITPREZ
Secrétaire de Séance

Michel DECOOL
Président du TE Flandre

Compte rendu adopté lors du Comité du 9 septembre 2024